

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 01-426-1932 relatif au taux de rétribution du transport des dépêches par les navires libres de commerce.

n° 01-426-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 mai 1932

Numéro JO
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro
31 mai 1932

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

Vul l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vul le décret du 28 mars 1928, relatif au taux de rétribution du transport des dépêches par les navires libres du commerce,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 2 mars 1928 susvisé, relatif au taux de rétribution du transport des dépêches par les navires libres du commerce. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.